

Procès-verbal de synthèse des observations écrites et
orales formulées à l'occasion de l'enquête publique
demande d'autorisation environnementale avec étude
d'impact
Projet d'aménagement de la ZAC des Prés Blancs
HERBIGNAC
Loire-Atlantique

*(remis au représentant de Loire Atlantique Développement – SELA 2, Boulevard de l'Estuaire -
CS 66207 44262 NANTES CEDEX2, concessionnaire pour le compte de la commune de
Herbignac le 16 mars 2021).*

article R.123-18 du code de l'environnement

Rappel de l'objet de l'enquête publique

L'enquête organisée par la préfecture de la Loire-Atlantique - *direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau des procédures environnementales et foncières*- se rapporte à l'autorisation environnementale relative au projet de réalisation de la ZAC (zone d'aménagement concerté) des Prés Blancs à Herbignac.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par Loire Atlantique Développement – SELA 2, Boulevard de l'Estuaire - CS 66207 44262 NANTES CEDEX2, concessionnaire pour le compte de la commune de Herbignac

Déroulement général de l'enquête

Six personnes se sont déplacées durant l'enquête –uniquement à l'occasion de la dernière permanence- dont l'une pour obtenir des informations sur les commerces prévus sur la partie nord de la ZAC et une autre, représentant le promoteur du pôle commercial, pour confirmer et expliciter la prise en compte de l'environnement dans son projet, notamment en matière de gestion des eaux et des énergies renouvelables (panneaux photo-voltaïques). Aucune critique, vœu ou proposition n'ont été portés directement sur le registre « papier » joint au dossier ni adressés par voie postal. Une contribution a néanmoins été remise au soussigné au cours d'un entretien lors de cette dernière permanence.

Par ailleurs, sept correspondants ont formulé des observations via le registre dématérialisé dans les derniers jours précédant la clôture.

Intervenants	observations - critiques	propositions
(1) M. Durand Michel (registre dématérialisé)		<i>Création d'un commerce de proximité avec boulangerie, boucherie, primeurs, poissonnerie et une halle couverte pouvant accueillir un marché hebdomadaire ainsi qu'un espace de rencontre au profit des produits bio régionaux.</i>
(2) anonyme (registre dématérialisé)	<i>Coupe d'une partie du boisement au nord-usage du béton-artificialisation des sols</i>	<i>Implantation de commerces de proximité éthiques et durables-revalorisation de la peupleraie-préservation et mise en valeur des continuités écologiques</i>
(3) Pacte pour la transition (registre dématérialisé)	<p><i>Opportunité de créer une nouvelle zone commerciale de conception ancienne et un nouveau parking en plus de 3 autres existants</i></p> <p><i>Place trop importante de la voiture</i></p> <p><i>absence de précisions sur les secteurs de la ZAC autres que le nord (champ de foire-programme de logements-activités tertiaires)</i></p> <p><i>Les réponses de LAD SELA aux précisions demandées par les organismes environnementaux (gestion</i></p>	<p><i>Nécessité d'une réflexion approfondie sur l'ensemble de la zone concernée</i></p> <p><i>Plutôt que de construire des projets centrés sur du commerce, développer des lieux à fort attrait artistique, culturel, participatif, en trouvant un équilibre responsable entre économie de marché et intelligence collective afin d'attirer ponctuellement des touristes et des citoyens des communes environnantes de manière plus pérenne.</i></p> <p><i>Créer du sens et du lien humain sans favoriser la consommation et construire du partage entre tous les citoyens.</i></p> <p><i>Promouvoir un éclectisme culturel, social, éco-responsable, démocratique et citoyen en valorisant les projets citoyens, le bénévolat, les échanges de services, d'idées, l'intergénérationnel.</i></p>

	<p><i>des eaux-zones humides- imperméabilisation des sols- prescriptions paysagères- bruit-qualité environnementale des constructions-atteintes à la biodiversité) sont jugées difficilement compréhensibles, partielles, assorties de solutions dépourvues de synthèse d'ensemble et au final sans garantie réelle de prise en considération.</i></p> <p><i>L'évolution positive du projet révèle un manque certain d'informations sur les perspectives environnementales (zone humide, protection et promotion de la biodiversité, logements sociaux, liaisons douces, intégration des transports en commun)</i></p>	<p><i>Réussir à impliquer les Herbignacais dans ce dossier complexe à forts enjeux.</i></p> <p><i>Inviter les citoyens à une réflexion globale non seulement sur cette zone mais aussi sur les autres en projet.</i></p>
<p>(4) presquil44410@gmail.com (registre dématérialisé)</p>	<p><i>Circulation routière dégradée- pollution de l'air-risque inondation mal pris en compte-parking démesuré- artificialisation des sols- qualité paysagère (risque d'identifier la commune à un rond point au milieu de la ZAC)- manque d'anticipation sur les défis climatiques à venir-dépendance du projet commercial à une possible fragilité du bassin d'emplois nazairien-manque de projection sur les enjeux de la transition climatique, les nouveaux métiers de demain, l'économie circulaire-pas de précision sur le choix des énergies</i></p>	
<p>(5) Mme Bretagne Christine (registre dématérialisé)</p>	<p><i>Mauvais fonctionnement du lien avec la mairie empêchant d'accéder aux documents-et première heure de l'enquête</i></p>	<p><i>Imposer au bailleur que les bâtiments soient aptes à bénéficier de l'énergie solaire de manière significative- réflexion à mener sur les énergies renouvelables (chauffage des bâtiments-isolation) et sur la récupération</i></p>

	<p><i>neutralisée.</i></p> <p><i>Manque de réunions publiques de la part de la commune.</i></p> <p><i>Difficultés pour lire et comprendre le dossier</i></p> <p><i>aucun projet de transports en commun et de pistes cyclables-</i></p> <p><i>parking trop important-entrée de ville quelconque sans aucun caractère local-</i></p> <p><i>artificialisation des sols-part excessive laissée au projet commercial et à la voiture (circulation-bruit)-création de 3 ronds points--manque de communication sur le transfert de commerces existants sur l'av. des Sports et la disparition du champ de foire- matériaux de construction insuffisamment respectueux de l'environnement-mauvaise conception des zones de biodiversité sur des espaces trop exigus entre les places de stationnement- évacuation des eaux pluviales : zone inondable mal prise en compte-bassins de rétention sous dimensionnés et non localisés</i></p>	<p><i>des eaux de pluie pour d'autres usages (toilettes-nettoyage)-les noues bocagères à créer devront être entretenues sauf à se transformer en réceptacles à déchets divers-les végétaux devraient être composés d'essences naturelles locales en tenant compte du caractère briéron de la zone-</i></p> <p><i>Inquiétudes sur l'effet cumulé des deux ZAC (Prés Blancs-Pré Govelin) en matière d'évacuation des eaux pluviales, eaux usées et l'atteinte portée aux zones agricoles et naturelles</i></p>
<p>(6) thadeusrenard@orange.fr (registre dématérialisé)</p>	<p><i>Projet daté du XXe siècle-pas de précisions sur l'avenir des zones humides-absence du petit commerce face à 3 grandes surfaces alimentaires déjà existantes-place excessive accordée à l'automobile</i></p>	
<p>(7) anonyme (registre dématérialisé)</p>	<p><i>Destruction de zones humides-accroissant le risque » inondation »-inutilité d'une nouvelle zone commerciale-parking important-imperméabilisation des sols-dégradation du trafic</i></p>	

	<i>routier-bruit-pollution de l'air- non prise en compte des modes de déplacements alternatifs : vélos, transports en commun.</i>	
(8) association pour la protection du Fozo et de l'environnement (lettre remise au C-E le 10/03/21))	<i>Copie de courriers des années 2006, 2009 et 2016 adressés à l'occasion de modifications ou révisions du PLU. à noter : contenu des courriers visés ci-dessus (modifications des zonages du PLU-territoires concernés beaucoup plus étendus que la seule ZAC des Prés Blancs) plus vraiment d'actualité.</i>	<i>Respect des zones humides, des boisements et promotion des possibilités de déplacements doux Implanter des petites unités commerciales dans les zones d'habitation éloignées du centre/bourg et prévoir un nouvel espace de substitution pour les cars stationnant actuellement sur le champ de foire (propositions verbales)</i>

Quelques thèmes- pour partie liés entre eux - ressortent à l'examen de ces observations critiques dont beaucoup apparaissent récurrentes :

- la pertinence d'un nouveau pôle commercial dont la conception est estimée anachronique
- l'artificialisation des sols
- les atteintes à l'environnement et à la biodiversité : boisement -continuité écologique-zone humide et risque inondation- évacuation des eaux pluviales
- la place jugée excessive de l'automobile : parking surdimensionné- circulation dégradée- bruit- pollution de l'air
- la qualité architecturale et paysagère-les énergies renouvelables
- la destination future du champ de foire
- l'absence de renseignement précis sur toute la partie sud de la ZAC

Dressé à Nantes le 16 mars 2021

Pris connaissance à la date
du 17 mars 2021

Damien VIGNEAU
Directeur de LAD - SELA
Par délégation d'Olivier BESSIN,
Directeur général

Le représentant de
Loire Atlantique Développement - SELA

Le commissaire-enquêteur



Philippe Picquet